



# Avis public

## Assemblée publique

### District électoral du Carmel

Conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ 2024, chapitre 2), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2025-0902 concernant le projet d'autorisation impliquant l'immeuble formé du lot 1 536 658 du cadastre du Québec situé à l'angle des rues De Courval et du Père-Marquette.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

#### DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

#### Objets :

Autoriser la classe d'usage H11 – Plus de 100 logements, avec un maximum de 250 logements ainsi que les éléments dérogatoires suivants :

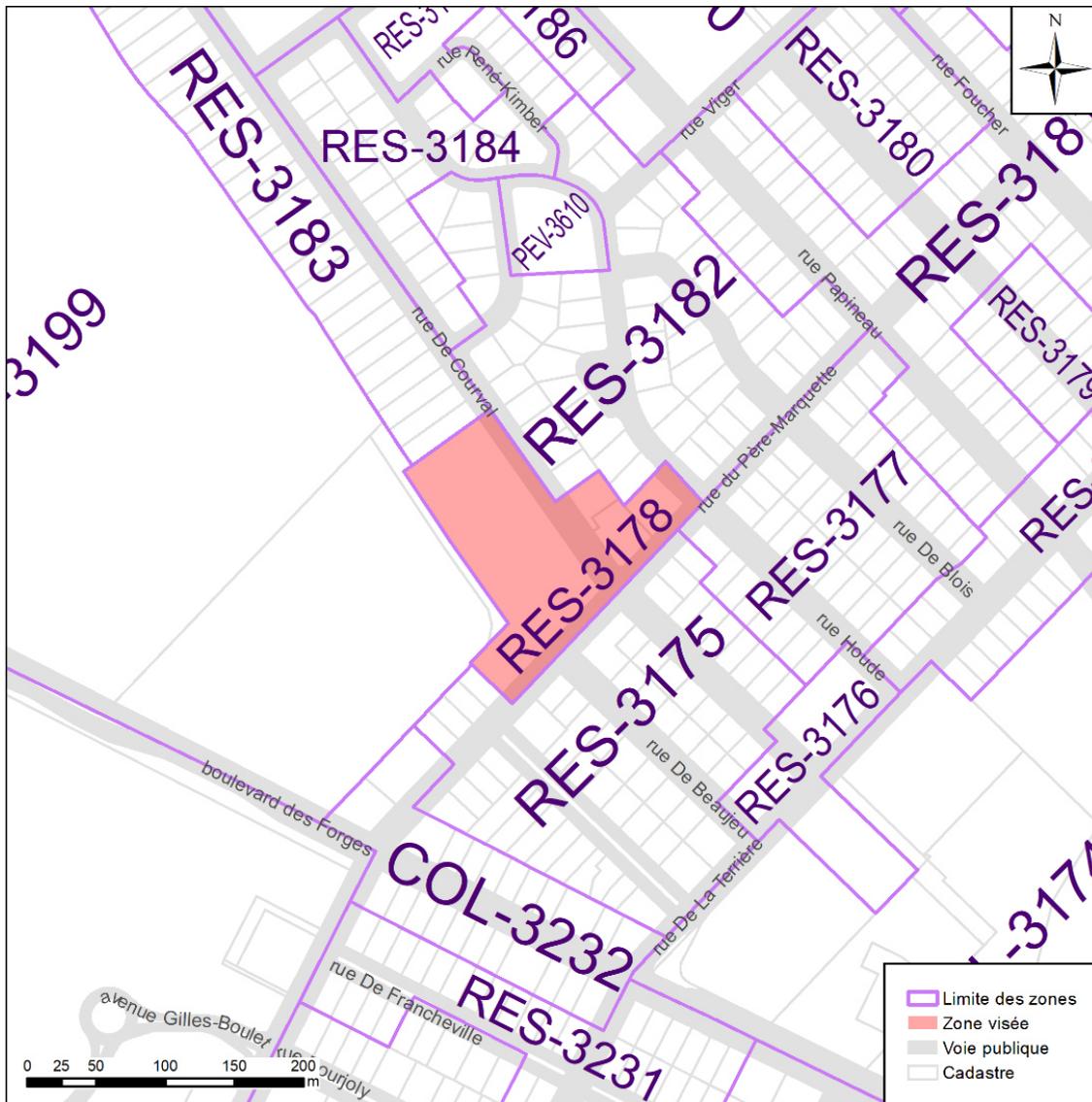
- Un bâtiment de maximum 8 étages;
- Un bâtiment d'une hauteur maximale de 28 m;
- Un ratio de cases de stationnement minimum de 0,5 case par logement;
- Une marge avant minimale de 4 m sur la rue de Courval;
- Un coefficient d'emprise au sol maximal de 0,80.

#### Aux conditions suivantes :

- La hauteur du bâtiment est limitée à 4 étages pour toute portion située à une distance de moins de 15 m de la ligne latérale adjacente au lot 1 536 623;
- Le maintien de tous les arbres existants dans une bande de 5 m le long de la ligne latérale adjacente au lot 1 536 623.

Zone visée :

**RES-3178**



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le lundi 15 septembre 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet d'habitation ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Cette résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet d'habitation en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter la résolution n° C-2025-0902 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net).

Trois-Rivières, ce 8 septembre 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002